



Traité Maasser Chéni

Michna 7 - Chapitre 5

מִי שֶׁהָיוּ לוֹ פְּרוֹת בְּזֶמֶן הַזֶּה וְהִגִּיעָה שְׁעַת הַבְּעוֹר,
בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים:
צָרִיךְ לְחַלֵּל עַל הַכֶּסֶף;
וּבֵית הִלֵּל אוֹמְרִים:
אֶחָד שֶׁהָיוּ כֶּסֶף וְאֶחָד שֶׁהָיוּ פְּרוֹת:

Celui qui possède des fruits [de la seconde dîme] en ce temps-ci et que le moment de les éliminer est arrivé : d'après Beth Chamaï, il doit les racheter contre de l'argent, mais Beth Hillel est d'avis qu'il est indifférent que ce soit de l'argent ou des fruits.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions